

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 7 septembre 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Josée Michaud est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

157-09-2021

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

158-09-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'août 2021 est accepté tel que rédigé.

159-09-2021

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 371 – MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 371 modifiant l'article 5 du règlement n° 326 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

160-09-2021

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 371 – MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326

RÈGLEMENT N° 371

RÈGLEMENT N° 371 – MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désirent modifier l'article 5 de cette façon;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dument donné par la conseillère Carole Lévesque à la séance ordinaire tenue le 7 septembre et que le projet de règlement numéro 371 a été déposé à cette même séance;

QUE le présent règlement numéro 371 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 5 – LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors routes est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs prescrites suivantes :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- ➔ 2e Rang Ouest, début à la jonction de la route Dionne en allant vers l'ouest jusqu'à la route Jeffrey Sud, 1,400 mètres;
- ➔ De la Route Jeffrey Sud jusqu'au fronteau de Ste-Louise-St-Roch des Aulnaies, 215 mètres;
- ➔ 2^e Rang Ouest, début à la jonction de la route Dionne, fin à la route Ste-Anne/St-Onésime, (Paroisse : 1 040 mètres, Ville : 2 030 mètres pour un total de 3 070 mètres);
- ➔ la route Ste-Anne/St-Onésime (au M.T.Q.), début à la rue de la Ferme, fin au chemin Hudon, 725 mètres;
- ➔ le chemin Hudon, début à la route Ste-Anne/St-Onésime, fin à la première entrée de champ au sud, 260 mètres;
- ➔ le 3^e Rang Est, début au n° civique 130 du 3^e Rang Est, fin à la jonction de la route Drapeau, 2 600 mètres;
- ➔ la route Drapeau, début à la jonction du 3^e Rang Est, fin à la jonction du Rang du Vide (Saint-Onésime), 2 500 mètres.

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 11 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

161-09-2021

DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNER LE LOT 5 215 674

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Monsieur Yvon Lizotte visant à aliéner le lot 5 215 674;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QUE cet usage est conforme à la réglementation de zonage municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas à la demande du requérant, d'effectuer cette aliénation du lot 5 215 674 du cadastre du Québec à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QU'elle indique à la Commission que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas au projet de Monsieur Yvon Lizotte;

QUE la Municipalité recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

162-09-2021

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR (PAFSSPA)

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la présentation du projet de Développement du Boisé Beaupré par la Ville de La Pocatière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désigne monsieur Cédric Gagnon, directeur général de la Ville de La Pocatière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

163-09-2021

OCTROI DE CONTRAT – ASPHALTAGE D'UNE ENTRÉE PRIVÉE DU 66, ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été envoyé à deux entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 2 septembre 2021 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission;

Pavage, Réparations Francoeur inc.	2.5''	8 016.55 \$ avant taxes
	3.0''	9 226.15 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat d'asphaltage d'une entrée privée située au 66, Route 132 à Pavage, Réparations Francoeur inc. pour l'épaisseur d'asphalte 3.0'' au montant de 9 226.15 \$;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

164-09-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – BRAN DE SCIE ET CIE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro n° 1184 de Bran de scie et cie au montant de 7 358,40 \$ taxes incluses pour l'achat d'une remorque 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera pris dans le budget machinerie, outillage;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

165-09-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – LES ENTREPRISES ANTONIO BARRETTE INC. (LEAB)

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro n° 16104 de Leab au montant de 5 204,56 \$ taxes incluses pour la réparation d'une pompe Flygt utilisée à la station de pompage n° 2 sur la Route 132;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera pris dans le budget égout;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

166-09-2021

CONSTRUCTION CITADELLE INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 4 au montant de 24 038.10 \$ incluant les taxes pour le paiement de la retenue;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer et à payer ce décompte.

167-09-2021

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **306 217.95 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. La facture suivante s'ajoute à la liste des comptes à payer :

La Queue du Loup	Spectacle 175 ^e	700.00 \$
------------------	----------------------------	-----------

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

1. Mise à jour sur l'usine de biométhanisation de la SÉMER.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

168-09-2021

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
la levée de l'assemblée à 20 H 38.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 7 SEPTEMBRE 2021**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2021 - AOÛT	33 411.48 \$
Double Impact	Ménage août	431.16 \$
La Capitale	Assurances août	2 783.19 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	144.77 \$
Bell Canada	Administration	434.18 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	398.28 \$
Richard Pelletier	Bois, vis, racloir et écrous	82.69 \$
Visa Desjardins	Carte Isabelle	88.75 \$
Virgin Mobile	Cellulaire monsieur maire	49.97 \$
Métro Lebel	Lait, bouteilles d'eau	22.45 \$
	Café et immatriculation remorque	152.33 \$
Isabelle Michaud		
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 234.53 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 134.24 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		50 368.02 \$
BTLP AVOCATS INC.	Montant forfaitaire 2021	574.88 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération	1 240.65 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	10.00 \$
CONSTRUCTION CITADELLE INC.	Retenue	24 038.10 \$
LINDE CANADA INC.	Location de bouteilles	48.97 \$
LES ENTREPRISES ANTONIO BARRETTE INC.	Réparation pompe	5 204.56 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Ponceaux, lames, géotextile	947.85 \$
WOLSELEY CANADA INC.	Pièces pour Aqueduc Station	761.60 \$
LES PETROLES B. OUELLET	Diesel	4 719.53 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	365.09 \$
	Ponceaux, grilles, manchons, etc.	2 283.10 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE SERVICES AGRICOLES GRONDIN	Pelouse - Rue Roy	324.09 \$
	Niveau laser, fil, Compacteur, etc.	1 247.81 \$
LOCATION J C HUDON INC.		
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	Papier à main, masques, etc.	157.58 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	Gravier	2 276.01 \$
	Livrets ronde sécurité et feuilles des minutes	430.01 \$
	Fournitures de bureau, Copies Lexmark et photocopieur, financement Lexmark	370.53 \$
BUROPRO CITATION	Main d'œuvre; Aqueduc et égout	1 139.91 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE		
CARQUEST LA POCATIÈRE	Poignée GM	37.89 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Technicien ordinateur M. maire	20.98 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	Sauvegarde	54.03 \$
M.R. BOUCHER	Projet égout rue Lemieux	2 940.73 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	5 248.67 \$
BRAN DE SCIE ET CIE	Remorque Laroche	7 358.40 \$
PJH INC.	Heures pelle mécanique	1 954.58 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	Colle et asphalte	6 532.99 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien chemin de fer	918.50 \$
	Quote-part, permis et kilométrage	58 247.00 \$
MRC DE KAMOURASKA		
POSTES CANADA	Info juillet et info d'août	206.74 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ram et Gm	663.15 \$
MINISTRE DES FINANCES	Quote-part 2021	125 526.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		255 849.93 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		306 217.95 \$